



COMPTE RENDU DU COMTE TECHNIQUE DES DDI DU 12 SEPTEMBRE 2022

Déclaration liminaire de la **CFDT**

La **CFDT** déplore le calendrier et les modalités de mise en œuvre de ces premières élections sous le format de vote électronique dans les DDI.

C'est un processus trop tardif, soumis aux oukases techniques du prestataire, et obscur pour les agents qui ne comprennent pas qu'ils soient menacés de ne pouvoir voter au motif qu'ils refuseraient de donner des informations personnelles.

Les remontées de terrain montrent qu'une minorité d'agents auraient fournis les éléments demandés, présageant d'un taux de participation catastrophique.

Cela discréditerait l'administration dans sa capacité à organiser ce type de scrutin à grande échelle et affaiblirait la représentativité des organisations syndicales, objectif sous-jacent de la loi de modernisation de la vie publique.

La **CFDT** est très pessimiste sur les résultats et déplore cette catastrophe attendue.

- - - - -

Compte-rendu du CT

Seul en piste

La **CFDT** était représentée par Éric Tavernier.

Plat unique

Au menu, l'arrêté relatif aux modalités du vote électronique. Point barre.

À l'arrache

Un document transmis le 5, vu en groupe de travail le 8, une version modifiée transmise le 12 à 7:58 pour examen à 10:00. Le ministère de l'Intérieur fait du dialogue social flash, mais bon ... même s'il n'est jamais trop tard pour bien faire, les élections professionnelles se profilent en mode cata' et la **CFDT** ne s'est pas privée pour le dire.

Oukases au cas où

L'ensemble des OS a dénoncé les menaces de privation de droit de vote pour ceusses qui n'auraient pas dûment donné les renseignements personnels demandés, c'est du flan ! Un agent ayant le statut d'électeur ne peut en être privé pour des motifs administratifs fallacieux.

La **CFDT** rappelle que les SGCD en charge de la tenue des élections devront mettre en place les moyens pour chaque agent de voter.

22 %, v'la le MI

Le MI s'est félicité que lors des élections-test (organisées en pleines vacances estivales) le taux de participation des DDI ait été le meilleur dans l'opération. Avec 22 % de votants, quelle magnifique réussite, quel superbe résultat présageant d'un résultat exceptionnel en décembre. Pour la **CFDT**, le côté exceptionnel risque avant tout d'être un effondrement radical de la participation.

Simplification administrative

Alors que, pour voter, les agents les agents pouvaient se rendre à l'urne, ou glisser leur bulletin de vote dans une enveloppe et la poster, ils vont devoir récupérer des identifiants, mots de passe et clés de connexion qui ne seront pas forcément les mêmes suivant leur ministère de rattachement. Magnifique illustration du « *pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué* ».

Cadre noir de saumure

La tambouille n'est pas clairette et la **CFDT** a annoncé qu'elle sera vigilante sur l'instruction qui sera diffusée dans les DDI et (surtout !) dans les SGCD afin de limiter la casse.

Arrêté sur image pour fondus enchaînés

La **CFDT** bien que réticente sur l'ensemble du processus et des modalités du vote électronique s'est abstenue sur le contenu de l'arrêté, le mal étant déjà fait bien amont.

Et après ?

Le prochain CT des DDI se déroulera le 13 octobre et portera notamment sur les SGCD.

Tremblez incroyants devant la gloire éternelle de l'administration française !

Ou du moins ce qu'il en reste ...